

OMPI



WO/GA/XXI/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 30 juin 1997

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

**Vingt et unième session (13^e session ordinaire)
Genève, 22 septembre - 1^{er} octobre 1997**

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DU BUDGET

Mémorandum du Directeur général

1. Le Comité du budget de l'OMPI a été institué en 1976 et comprenait alors 10 États élus, plus la Suisse comme membre *ex officio*. En 1977, le nombre d'États élus a été porté à 13; 14 États ont été élus en 1989 et 20 en 1993. Les États qui sont actuellement membres du Comité du budget de l'OMPI le restent jusqu'au 31 décembre 1997. Les résultats de chaque élection ainsi que la situation actuelle sont indiqués dans le tableau ci-après :

<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1979</u>	<u>1981</u>	<u>1985</u>	<u>1989</u>	1993 (Situation <u>actuelle</u>)
Allemagne (Rép. féd. d')	Allemagne (Rép. féd. d')	Allemagne (Rép. féd. d')	Allemagne (Rép. féd. d')	Allemagne (Rép. féd. d')	Allemagne (Rép. féd. d')	Algérie Allemagne
Brésil	Brésil	Brésil	Brésil	Brésil	Brésil	Brésil Bulgarie
Cameroun	Cameroun Canada	Cameroun Canada	Cameroun Canada	Cameroun Canada	Canada Chili Chine	Canada Chili Chine
Cuba	Cuba	Cuba	Cuba	Cuba		
Égypte	Égypte	Égypte	Égypte	Égypte	Égypte	
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique
France	France	France	France	France	France	France Guinée
Inde	Inde	Inde	Inde	Inde	Inde	Inde
Japon	Iraq Japon	Iraq Japon	Iraq Japon	Japon	Japon	Japon Pakistan Pays-Bas Philippines Pologne République-Unie de Tanzanie Royaume-Uni
Suisse (<i>ex officio</i>)	Suisse (<i>ex officio</i>)	Suisse (<i>ex officio</i>)	Suisse (<i>ex officio</i>)	Sri Lanka Suisse (<i>ex officio</i>)	Suisse (<i>ex officio</i>)	Suisse (<i>ex officio</i>)
Union soviétique	Tchécoslovaquie Union soviétique	Tchécoslovaquie Union soviétique	Tchécoslovaquie Union soviétique	Tchécoslovaquie Union soviétique	Tchécoslovaquie Union soviétique	Fédération de Russie Uruguay
					Yougoslavie	
11	14	14	14	14	15	21

2. Il est proposé d'élire 20 États (ou un nombre différent si tel est le souhait de l'Assemblée générale de l'OMPI) comme membres du Comité du budget de l'OMPI pendant la session de septembre-octobre 1997 de l'Assemblée générale de l'OMPI, pour un mandat de quatre ans allant du 1^{er} octobre 1997 au 30 septembre 2001. La Suisse conservera son statut de membre *ex officio*.

3. Il est rappelé que l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé en 1995 que les États membres de l'OMPI qui n'étaient pas membres du Comité du budget pouvaient participer, comme observateurs, aux sessions de ce comité et recevoir, à cette fin, la documentation pertinente.

4. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à élire les membres du Comité du budget de l'OMPI comme cela est proposé au paragraphe 2 ci-dessus et à prendre note du fait que la Suisse conservera son statut de membre ex officio.

[Fin du document]